

Appel à candidature
Délégué(e) territorial(e) Mont-Lozère

Statut

Poste ouvert uniquement aux fonctionnaires de catégorie A (fonction publique d'Etat ou territoriale) et assimilés (quasi-statut).

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 120 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 111 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.

L'établissement public a élaboré avec les partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui va faire vivre ce triple classement dans un projet de territoire à 15 ans.

L'établissement public compte 76,5 postes (en équivalent temps plein) au 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, le Parc national abrite une population de plus de 67 000 habitants. Leur répartition sur les 120 communes est contrastée : zones rurales à faible densité d'une part, secteurs sous influence urbaine d'autre part. Implanté dans une région peu peuplée et soumise pendant plus d'un siècle à un exode intense, le territoire connaît désormais une dynamique migratoire positive, amorcée dans les années 90.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac-Trois-Rivières avec son siège et sur 4 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Vallées cévenoles.

Le poste de Délégué territorial Mont-Lozère est à pourvoir, avec un rattachement direct à la direction. Il est basé à Génolhac (30).

Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique de la directrice, le **délégué territorial Mont-Lozère** est affecté au massif mont-Lozère, composé de 2 communes de la communauté de communes *des Cévennes au mont-Lozère* et de 10 communes de la communauté de communes *Mont-Lozère*.

Il représente la direction de l'établissement public sur son territoire de compétence.

Le **délégué territorial Mont Lozère** est chargé de :

- la représentation institutionnelle de l'établissement sur son territoire de compétences et la relation de coordination étroite et permanente entre l'établissement public et les collectivités territoriales,
- la coordination des actions de l'établissement sur le massif, notamment par l'animation de l'équipe de massif du Mont Lozère, et la bonne circulation des informations en son sein,
- la relation partenariale sur les dossiers du territoire avec les services déconcentrés de l'Etat et les organismes départementaux ou régionaux,
- l'identification des besoins du territoire et le lancement de projets, en apportant une ingénierie de projet et en impulsant les politiques prioritaires de l'établissement en relation avec les chargés de mission concernés,
- l'élaboration, le pilotage et le suivi des conventions d'application de la charte passées avec chaque collectivité,
- l'appui aux collectivités pour leur planification et la conduite de projets transversaux liée à leur adhésion (documents d'urbanisme, règlementation de la publicité, règlementation de la circulation motorisée en milieu naturel, gestion de sites paysagers ou naturels, mise en œuvre des mesures de la charte liées aux engagements collectifs et individuels des communes...),
- l'ingénierie de projet autour du devenir de la Maison du Mont-Lozère, co-propriété de l'établissement et de la commune du Pont-de-Montvert-sud-mont-Lozère : animation du groupe de travail, recherche de financements, mise en œuvre du projet...
- la gestion des moyens matériels partagés localement au siège de massif, notamment en lien avec le technicien chargé de la gestion du patrimoine de l'établissement et le secrétariat général.

Par ailleurs, le **délégué territorial Mont-Lozère** est le chef de projet au niveau de l'ensemble du territoire du Parc national sur les actions suivantes :

❖ **coordinateur de la Réserve de biosphère des Cévennes**

Le territoire du Parc national des Cévennes a obtenu la désignation de Réserve de biosphère (RB) auprès de l'UNESCO en 1985. L'EP PNC est la structure gestionnaire de la RB, à ce titre il veille à la mise œuvre du programme scientifique « Homme et Biosphère » sur son territoire en impliquant et mobilisant la population locale.

Le coordinateur de la RB est chargé d'assister la direction de l'EP PNC dans cette mission. A ce titre :

- il rédige les rapports rendant compte de cette action auprès du conseil international de coordination (rapport d'examen périodique) nécessaires au maintien de cette désignation,
- il représente la RB des Cévennes au sein des réseaux national et international des RB aux côtés d'un administrateur de l'établissement,
- il organise avec l'association MAB France l'accueil de délégations originaires d'autres RB,
- il informe les équipes de l'EP PNC des expériences vertueuses expérimentées dans d'autres RB,
- il impulse et coordonne des actions, répondant au programme MAB : les Trophées du Parc national des Cévennes, suivi de thèse ou de projet de recherche...

❖ **réfèrent au sein du réseau des DT sur les thématiques Forêt, Urbanisme, Architecture et Eau**

Pour mener à bien ses missions :

- il participe aux réunions bimensuelles du comité de direction de l'EP PNC. A ce titre, il contribue à l'élaboration des politiques menées par le parc, il a une bonne connaissance de l'ensemble des interventions de l'établissement public et apporte à la direction et aux chefs de service un retour sur les politiques menées sur le terrain,
- il réunit l'équipe du massif Mont-Lozère tous les 15 jours,
- il veille à assurer un contact régulier avec les représentants des instances de l'établissement public inclus dans son territoire d'intervention,
- il s'assure d'un travail collaboratif avec les agents de développement de son secteur,
- il sollicite les services de l'EP PNC, afin d'accompagner au mieux des projets du territoire.

Pour toutes ces activités, il peut être amené à :

- encadrer des stagiaires et des agents contractuels à durée déterminée,
- participer aux manifestations et interventions extérieures de l'établissement,
- effectuer de nombreux déplacements sur le massif, à Florac-Trois-Rivières mais aussi à l'échelle du département ou de la région.

Les missions pourront être amenées à évoluer, notamment en fonction des moyens et missions attribués aux Parcs nationaux. Le profil de poste serait alors redéfini en fonction des nouveaux besoins de l'établissement.

Compétences recherchées

- Très bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et des politiques d'aménagement du territoire,
- Très bonne connaissance des politiques publiques en matière de développement durable,
- Bonne connaissance du monde rural,
- Excellent relationnel,
- Excellente expression orale, y compris pour de la prise de parole en public,
- Capacité de négociation et d'animation et force de conviction,
- Maîtrise des techniques rédactionnelles,
- Aptitude au travail en équipe et en réseau,
- Compétences en encadrement,
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et de l'intérêt général,
- Sens de la rigueur, de l'organisation,
- Maîtrise des logiciels informatiques courants de bureautique,
- Maîtrise des SIG, au moins en consultation

Diplômes, expérience et niveau de formation requis

- niveau ingénieur ou master minimum
- formation ou expérience requise dans l'animation de projets territoriaux
- formation ou expérience dans le domaine de l'environnement et de la protection de la nature
- permis de conduire B.

Disponibilité

Poste vacant au 1^{er} mai 2018.

Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **avant le 15 mars 2018**

- par courriel avec accusé de réception à : carine.thomas@cevennes-parcnational.fr
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice,
Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier. La direction convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières **le 23 mars 2018**.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale du Parc national des Cévennes
tél : 04 66 49 53 28 - celine.billault@cevennes-parcnational.fr